



# FONDS D'AMORÇAGE

## PRÉSENTATION À RÉSEAU CAPITAL

Par : Me Jean-Sébastien Lamoureux  
Vice-président aux Filiales  
d'Investissement Québec et  
Directeur Général de FIER Partenaires



FACILITER · FINANCER · PROPULSER

# La création de fonds d'amorçage d'entreprises technologiques

Dans le budget 2009-2010, le gouvernement du Québec a annoncé la création de fonds d'amorçage d'entreprises technologiques qui seront attribués par appel de propositions. Ces fonds d'investissement sont lancés par le gouvernement du Québec, par l'entremise de son mandataire, Investissement Québec, en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et FIER Partenaires, s.e.c.

# Objectifs du programme

La création de ces fonds vise à accroître les capitaux disponibles pour le financement d'amorçage d'entreprises technologiques implantées au Québec, et plus spécifiquement :

- Attirer des investisseurs privés et financer des équipes de gestion expérimentées dans le financement d'amorçage d'entreprises technologiques au Québec;
- Favoriser l'arrimage de ce financement à l'amont et à l'aval de la chaîne de financement;
- Élargir la gamme sectorielle des fonds d'amorçage d'entreprises technologiques au Québec.

## Définition d'amorçage

L'amorçage («seed»), premier stade de développement des entreprises est défini de la façon suivante : une entité en développement qui n'a pas encore établi d'activités commerciales et requiert du financement pour la recherche et le développement de produits.

Source : Thomson Reuters.

## Nombre de fonds

Un maximum de trois Fonds dans les secteurs technologiques suivants :

- Technologie de l'information et des communications (TIC)
- Autres technologies (technologies vertes et technologies industrielles).
- Un Fonds en sciences de la vie.

Aucun fonds ne sera financé s'il ne répond pas aux critères de sélection.

## Financement de chacun des fonds

	Montant investi par fonds
Gouvernement	16,5 M\$
Fonds de solidarité FTQ / FIER Partenaires	16,5 M\$
Secteur privé	8,25 M\$
Total	41,25 M\$

# Processus d'appel de propositions

Le processus de sélection sera conduit sous la responsabilité du Comité de sélection dirigé par M. Martin Godbout. Les autres membres votants du comité sont : Dr Marc Lebel, Dr Louise Proulx, M. Christian Trudeau et M. Germain Lamonde.

Ce comité de sélection indépendant des divers commanditaires aura pour tâche de faire des recommandations aux commanditaires.

## Critères de sélection

- Pertinence de la stratégie d'investissement par rapport à l'objectif visé par le Programme
- Historique de performance, expérience et expertise de l'équipe de gestion
- Processus de prise de décisions (gouvernance et reddition de comptes)
- Étendue et solidité des liens avec le reste de la chaîne de financement
- Termes et conditions proposés : frais, partage des profits, taux de rendement privilégié, niveau d'investissement du Commandité
- Faisabilité des perspectives de levée de capitaux auprès d'investisseurs privés.

# Échéancier

Les groupes intéressés à déposer une proposition pour l'obtention de la gestion d'un fonds d'amorçage sont invités à manifester leur intérêt en avisant le comité de sélection de préférence avant le 2 octobre 2009.

Les propositions devront être acheminées au plus tard le 30 octobre 2009 à 17h00 au Comité de sélection. Les groupes intéressés sont encouragés à envoyer leur proposition avant la date limite s'ils sont en mesure de le faire.

L'objectif est de compléter le processus de sélection en décembre 2009.



# Questions

# Pour contacter le fonds d'amorçage

Pour plus d'information sur l'appel de propositions:

<http://www.investquebec.com> , fonds d'amorçage

Communiquez avec M. Martin Godbout, président du comité de sélection, au 514 571-2940 ou par courriel à : [fondsamorçage@invest-quebec.com](mailto:fondsamorçage@invest-quebec.com).